

Ateliers artistiques Cinéma et audiovisuel

L'**atelier artistique** est un dispositif qui contribue à la construction du parcours d'éducation artistique et culturelle de l'élève. Les ateliers sont des activités proposées aux côtés des enseignements.

Les objectifs pédagogiques d'un atelier

Les ateliers représentent des espaces d'innovation pédagogique et d'engagement artistique qui permettent de diversifier les modes de rencontres avec les arts ou les sciences.

- Approfondir une pratique artistique ou scientifique initiée dans le cadre d'actions de sensibilisation menées antérieurement
- Expérimenter une démarche de création avec des artistes ou d'investigation avec des scientifiques
- Éprouver une rencontre publique lors d'un temps de restitution (Rencontres Clap Premières)

Le cahier des charges des ateliers dans l'académie de Bordeaux

- Une vingtaine d'élèves maximum engagés sur la base du volontariat (12 minimum)
- L'intervention d'un partenaire artistique de 20 h minimum.
- Des élèves de tous niveaux et de toutes les filières.
- L'ouverture à une temporalité stable : l'atelier se déroule sur des séances hebdomadaires (on privilégiera des séances de 2 heures) auxquelles peuvent s'adjoindre des temps forts sur des durées plus longues.
- Un temps de restitution ou de travail ouvert aux autres élèves de l'établissement doit être prévu et organisé.
- Un engagement dans une manifestation artistique ou culturelle (rencontres cinématographiques, festival, etc.)
- Un encadrement assuré si possible par une équipe pluridisciplinaire.
- Une co-construction du projet avec une structure culturelle de proximité qui pourra solliciter une subvention auprès de la DRAC pour les interventions artistiques.

Pour toute demande de création ou de reconduction d'un atelier artistique ou scientifique :

1. Sur la page d'accueil de l'application ADAGE, (accessible depuis votre espace [ARENA](#)), vous trouverez la liste par ordre alphabétique de toutes les campagnes d'appels à projets actuellement ouvertes à l'inscription dans l'encart bleu « Appels à projets ».
2. *Vous pouvez déposer une demande de création ou de reconduction d'atelier via la campagne dédiée :*



3. Cliquez sur **« Formulaire d'inscription »** en face du nom de la campagne pour commencer l'inscription

Attention à la date de clôture de la campagne !

Pour une demande de reconduction d'un atelier ; il est impératif pour l'établissement d'avoir rempli correctement le bilan de l'atelier dans le recensement des projets artistiques et culturels d'ADAGE, puis reformuler une demande d'atelier via la campagne d'appel à projets. (Sans bilan, la demande ne sera pas prise en compte.)

Pour une demande de création d'un atelier : il est impératif de se rapprocher du conseiller de la DAAC (Sandra MOURAD : sandra.mourad@ac-bordeaux.fr) pour préparer l'instruction du dossier.

Les financements :

L'établissement formulera via ADAGE une demande de dotation horaire (HSE) pour l'équipe pédagogique encadrant l'atelier.

La présence artistique est obligatoire pour le domaine du cinéma. Elle pourra éventuellement être co-financée après une instruction du dossier en commission par la DRAC et la DAAC

Les critères de territoire et public seront particulièrement pris en compte dans l'examen des dossiers pour ces co-financements.

Une demande complémentaire de subvention peut être aussi faite auprès des collectivités territoriales.

Un établissement ne peut accueillir que 2 ateliers, dans 2 domaines différents (par exemple 1 établissement ne peut pas demander de financement pour l'ouverture de 2 ateliers scientifiques et techniques)

Pour tout complément d'information : ce.action-culturelle@ac-bordeaux.fr